

L'hon. M. FIELDING : Suivant l'exposé que fait l'honorable député, il existerait quelque inégalité. Je serais bien aise d'avoir d'autres renseignements, car je m'empreserais de faire faire des investigations à ce sujet.

M. PORTER : Je tâcherai de fournir ces renseignements à l'honorable ministre.

189. Tubes et cônes de toutes dimensions, fabriqués en papier, pour y rouler le fil, en franchise.

L'hon. M. FIELDING : Ces articles étaient déjà admis en franchise lorsqu'ils étaient importés par les fabricants de fil ou de tissus de coton. La disposition est modifiée de façon à s'étendre à l'industrie des lainages.

191. Papier collé sur toiles pour faux-cols (Union collar cloth paper), en feuilles ou en rouleaux, glacé ou fini, 12½ p. 100, 17½ p. 10, 20 p. 100.

L'hon. M. FIELDING : Il y a un changement fractionnaire dans le tarif différentiel; c'est le seul.

(L'article est réservé.)

192. Carton de paille, carton de pâte et carton, papier, feutre ou carton de paille goudronnés, papier sablé, verré ou de silex, et papier ou toile d'émeri, 15 p. 100, 22½ p. 100, 15 p. 100.

193. Sacs en papier de toute sorte, imprimés ou non, 15 p. 100, 25 p. 100, 27 p. 100.

L'hon. M. FIELDING : Ici, le droit est élevé de 25 à 27½ p. 100. De 16½ qu'il était, le droit prévu au tarif différentiel est abaissé à 15 p. 100.

L'hon. M. FOSTER : Vous avez modifié le tarif différentiel ?

L'hon. M. FIELDING : Nous avons relevé le tarif général de deux et demi pour cent.

L'hon. M. PATERSON : Il s'accuse ici une nouvelle erreur ; il faudrait ajouter une demie au 27 p. 100 inscrit dans la colonne du tarif général.

194. Cartes à jouer, le jeu, 5 cents, 7 cents, 8 cents.

L'hon. M. FIELDING : Cet article accuse une augmentation. Sous l'ancien tarif, les droits étaient de 6 et de 4 cents ; ils sont maintenant de 8, de 7 et de 5.

M. GANONG : Est-ce pour assurer un peu plus de revenu ou un peu plus de protection ?

L'hon. M. FIELDING : Un peu des deux.

195. Papier de tenture ou papier peint, bordures ou papier à bordure, et autres papiers de toute sorte, 22½ p. 100, 32 p. 100, 35 p. 100.

L'hon. M. FIELDING : A part un léger abaissement du tarif différentiel, les droits restent les mêmes.

M. PORTER.

196. Papier à imprimer les journaux et tout papier à imprimer, en feuilles ou en rouleaux, estimé à pas plus de deux cents et quart la livre, 10 p. 100, 12½ p. 100, 15 p. 100.

M. PERLEY : De quel droit est frappé aux Etats-Unis le papier à imprimer les journaux ?

L'hon. M. FIELDING : Aux Etats-Unis, ces droits sont très compliqués et varient suivant la qualité du papier. Sur le papier dont la valeur n'excède pas deux cents la livre, le droit est de trois dixièmes d'un cent, et s'élève à quatre, cinq, six et huit dixièmes, selon que la valeur du papier est grande.

M. PERLEY : D'où il suit, si je ne me trompe, que les Etats-Unis imposent sur le papier à imprimer les journaux des droits plus élevés que les nôtres.

L'hon. M. FIELDING : En effet.

M. PERLEY : Je regrette que le Gouvernement n'ait pas tiré parti de cette circonstance pour tenter d'implanter solidement l'industrie du papier au Canada. S'il est au monde un pays qui devrait fabriquer tout son papier, c'est bien le nôtre, et cependant nous avons importé l'an dernier pour plus de \$3,000,000 de papier de toute sorte. Nous possédons assez de bois pour fournir la pâte et le papier à la moitié de l'univers, et cette pâte et ce papier, nous devrions être en situation de les fabriquer nous-mêmes. Les fabriques canadiennes ne seront en mesure de pourvoir aux besoins du pays que lorsqu'il sera établi des droits assez élevés pour nous mettre sur un pied d'égalité avec les Américains.

L'hon. M. FOSTER : Combien s'est-il importé de papier ?

M. PERLEY : L'année dernière, il s'est importé au Canada pour plus de \$3,000,000 de papier et d'articles en papier. Les Américains nous achètent chaque année de grandes quantités de bois à pâte qu'ils convertissent en papier aux Etats-Unis, où le bois destiné à cette industrie est libre de droits. D'autre part, la pâte de bois et le papier que nous exportons chez nos voisins sont assujettis à des droits écrasants. Il me semble qu'en cette matière nous pourrions obtenir d'être traités avec justice, d'autant que les Américains se voient obligés de venir chercher au Canada une partie considérable de leur bois à pâte. Si les Etats-Unis permettaient l'importation de notre pâte de bois et de notre papier aux mêmes conditions que notre bois à pâte, nous pourrions jouir de notre juste part du commerce, vu que nous possédons la matière première. Cette question, je le sais, est beaucoup trop importante pour qu'on la puisse discuter à fond en quelques minutes, mais je regrette que le Gouvernement n'ait absolument rien fait dans le but d'implanter cette grande industrie dans un pays comme le nôtre où les conditions lui assurent un développement merveilleux.